



49 ème Rallye Régional du Pays de Caux – Ville de Lillebonne-Vallée de Seine

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à l'obtention du Visa

Ouverture des engagements : à l'obtention du Visa

Clôture des engagements : 16 mars 2020

Parution du carnet d'itinéraire : 28 mars 2020

Dates et heures des reconnaissances : de 9 h 00 à 17 h 00 ; carnet d'itinéraire à retirer au café Kam § Léon rue de la République Lillebonne (sortie du parc Assistance)

Vérifications administratives le : 28 mars de 9h00 à 12h00 et de 13 h 30 à 17 h 30. Lieu : Salle Thiers Lillebonne Place de la Hôtel de Ville

Vérifications techniques le : 28 mars de 14 h 00 à 18 h 45 Lieu : zone piétonne Lillebonne

Heure de mise en place du parc de départ le : 28 mars 2020 de 14 h 15 à 19 h 00 Lieu : parking Mairie

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 28 mars 2020 à 18 h 00 Lieu : Mairie de Lillebonne

Publication des équipages admis au départ le : 28 mars 2020 à 20 h 30 Lieu : Mairie de Lillebonne

Publication des heures et ordres de départ le : 28 mars 2020 à 20 h 30 Lieu : Mairie de Lillebonne

Briefing des pilotes prioritaires : écrit remis aux vérifications administratives

Départ de : Parking de la Mairie 10 'après la dernière VH (départ VHC 8h 57) le 29 mars 2020

Publication des résultats partiels le : 29 mars. Lieu : Place Coubertin au podium Lillebonne

Arrivée à : Place Coubertin au podium Lillebonne

Vérification finale le 29 mars 2020 à l'issue des classements Lieu : Garage RS AUTO 76 ; rue Thiers, Lillebonne

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : 29 mars 2020, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le 29 mars 2020 à 19 h 00 Lieu : Salle Juliobonna derrière le podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Normandie organise le 28 et 29 mars 2020 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 9/1/2020 sous le numéro 5 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 40 en date du 9/1/2020

Comité d'Organisation

Président : Olivier Mallard

Membres : Tous les sociétaires de Rallye 'n Caux

Secrétariat du Rallye: 65 rue Félix Faure 76170 La Frenaye

Téléphone : 06 14 96 36 84

Fax :

Permanence du Rallye : Mairie de Lillebonne Tel 02 32 84 40 93

Lieu, date, horaire : samedi 28 mars de 14 h 00 à 20 h 00 et dimanche 29 mars de 8 h 00 à 20 h 00

Organisateur technique

Nom : Rallye 'n Caux

Adresse : 65 rue Félix Faure 76 170 La Frenaye

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M François JARDIN	Licence n°20414
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Michel WICO	Licence n°2204
	Me Françoise MAWDSLEY	Licence n°1653
Directeur de Course	M. Erwin MAWDSLEY	Licence n°228740
Directeurs de Course	M Franck MARIE	Licence n°5847
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Jean BELY	Licence n°145422
	Me Annick LARUE.	Licence n°19109
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. Lucien VARANGLE	Licence n°36384
	M. Jean Denis JOSSE	Licence n° 34725
Commissaire Technique responsable	M. Claude OLLIVIER	Licence n°16353
Commissaires Techniques adjoints	M. Jean Michel DESSE	Licence n°5538
	M. Christophe BOGEMANS	Licence n°44924
Médecin chef	M. Jean Marie LALLOUETTE	Licence n°4893
	M. Prod' homme	Licence n°230341
Chargés des relations avec les concurrents	M. Claude CHRIISTEL	Licence n°9367
	Me Myriam MAWDSLEY	Licence n°11115
Juges de faits	M. Jean Pierre PATIN	Licence n°4183
Chargé des relations avec la presse	M. Patrice FRIBOULET	Licence n°31834
Chronométrateurs	M. Jean AUBERT	Licence n°245502
	M. Dominique GAILLARD	Licence n°53250
Classement	Me Jennifer Lachèvre	Licence n°194351
	Me Othily Gibeau	Licence n°298050
Speaker	M. Arno VIANDIER	Licence n° 13368
	M. Guy VALLOT	Licence n°40101

1.2P. ELIGIBILITE

Le 49 ème Rallye Pays de Caux Ville de Lillebonne Vallée de Seine compte pour

- LA COUPE DE France DES RALLYES 2020 COEF 2
- LE CHALLENGE PILOTES/COPILOTES RALLYE REGIONAUX DE LA LIGUE DE NORMANDIE 2020
- LE CHALLENGE ASA NORMANDIE

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques ; les horaires pour les vérifications techniques seront publiés sur le site officiel du rallye : www.axions-sport.org

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 49 ème Rallye Pays de Caux Ville de Lillebonne Vallée de Seine doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 16 mars 2020

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum et 50 minimum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €,

équipage totalement féminin 155€

- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 € « « « 310€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée ZA du Mesnil et rue de la République à Lillebonne

Merci de ne pas laisser sur place vos sacs poubelles et de ne pas rouler sur les pelouses dans la ZA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de 49 ème Rallye Pays de Caux Ville de Lillebonne Vallée de Seine représente un parcours de 129.2 kms.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 et 3 ; 5,8 Kms ES 2 et 4 ; 13,7 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Le stationnement des attelages et voitures de course sont strictement interdit sur les parkings des zones commerciales (Monsieur Bricolage, Distri Center).

Un parc plateaux, non gardé, est prévu sur la zone du Manoir, **plateaux interdit dans la zone assistance.**

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : 29 mars 2020 de 9 h00 à 19 h 00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les coupes sont cumulables : scratch et classe.

La remise des prix se déroulera le 29 mars 2020, 30 minutes après la publication des résultats définitifs.

Les palmarès seront sur le site : www.axions-sport.org 30 minutes après le délai de réclamation au PC situé à la mairie de Lillebonne.

Classement général :

- 1^{er} 310 €
- 2^{ème} 250 €
- 3^{ème} 190 €
- 4^{ème} 130 €
- 5^{ème} 70 €
-

Classement totalement féminin

- 1^{ère} 155 € si 3 partantes, 50% si moins de 3

Classement par classe :

- 1^{er} de 1 à 5 partants 310 €
- 2^{ème} de 6 à 9 partants 150 €
- 3^{ème} de 10 à 14 partants 70 €
- 4^{ème} de 15 et + 50 €

Dans les classes où il y a moins de 3 partants, 50% des prix seront distribués

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

- R1A et R1B
- R2B et R2C et RJ et FR2
- R3C R3T et R3D
-

Si le nombre de concurrents participants au rallye était inférieur à 100 ;
le montant des prix sera modifié en proportion du nombre de partants.
(sauf classement général)

Ex : 95 partants = 95 % des prix seront distribués

Ex : 70 partants = 70 % des prix seront distribués

Chaque commissaire recevra une indemnité pour frais de licence, le repas du dimanche midi ainsi que le « café /croissant » à l'accueil du matin, salle Thiers Place de la Mairie Lillebonne.

2 coupes par ES seront attribuées aux commissaires, lors du pot de l'amitié au Point Stop.

ITINERAIRE et CONTROLES						
					Lever du soleil à 7h42	
CH	Lieux	ES	Liaison	Total		
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère voit
	Départ					
CH 0	Parc Fermé (sortie) - MAIRIE					8:57
CH 0 A	Podium - PLACE COUDERTIN		0,40	0,40	0:03	9:00
CH 0 B	Service (entrée)- LE MESNIL		2,50	2,90	0:15	9:15
	Service A (LE MESNIL)					
CH 0 C	Service (sortie)- LE MESNIL		0,60	3,50	0:30	9:45
CH 1			12,40	15,90	0:25	10:10
ES 1	ES 1	5,80			0:03	10:13
CH 2			14,90	36,60	0:30	10:43
ES 2	ES 2	13,70			0:03	10:46
CH 2 A	Regroupement (entrée)- place Coubertin		8,30	58,60	0:30	11:16
	REGROUPEMENT - PLACE COUBERTIN					
CH 2 B	Regroupement (sortie)- place Coubertin		2,50	61,10		12:56
CH 2 C	Service (entrée)- LE MESNIL		12,40	73,50	0:10	13:06
	Service B (LE MESNIL)					
CH 2 D	Service (entrée)- LE MESNIL		0,60	74,10	0:30	13:36
CH 3			12,40	86,50	0:25	14:01
ES 3	ES 3	5,80			0:03	14:04
CH 4			14,90	107,20	0:30	14:34
ES 4	ES 4	13,70			0:03	14:37
CH 4 A	Podium - place Coubertin		8,30	22,00	0:30	15:07
	Parc Fermé - place Coubertin					
	Total Etape	39,00	90,20	129,20		30,20%
					Coucher du soleil à 20h26	

Ne laissez pas vos sacs poubelles, sur le parc assistance, Merci

ANNEXE 1 « CIRCULATION LE SAMEDI »

RAPPEL : La Direction de Course pourra infliger une sanction pour toute infraction à cette annexe « **CIRCULATION LE SAMEDI** » intégrante du règlement particulier.

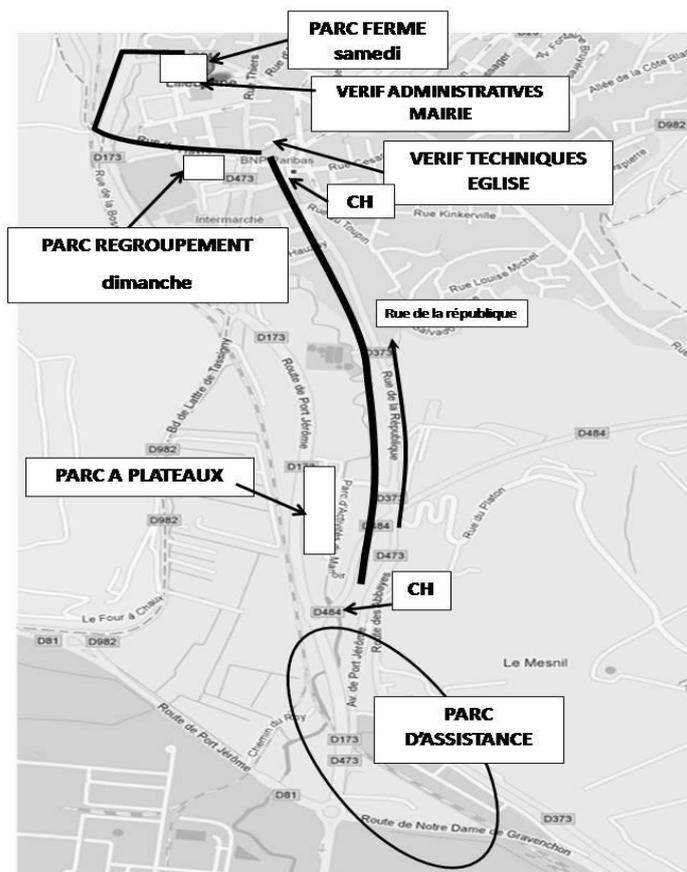
Dès l'arrivée à Lillebonne samedi (le matin ou l'après-midi) OBLIGATION de vous rendre sur la zone d'assistance, D 373 et Parc Artisanal du Mesnil, pour descendre votre voiture de course du plateau. **Dès que cela est fait, ranger votre remorque sur le « parc à plateaux »** situé sur la Zone du Manoir.

Le samedi : la circulation des voitures de course est **interdite** pour vous rendre à l'esplanade de l'Hôtel de Ville de LILLEBONNE pour y faire vos **Vérifications Administratives** ; il vous faut utiliser un autre véhicule.

Le samedi, vérifications Techniques: Les voitures de courses sortent de la zone d'assistance, (**CH Sortie Assistance**) prendre **rue de la République (centre ville)** jusqu'au bout et au carrefour « OPTIQUE 2000 » prendre en face, zone piétonne.

Respectez le routier : Votre voiture de course n'est autorisée à circuler que sur le routier déposé en préfecture. Sur les autres voies publiques, vous serez en infraction au code de la route, de plus, l'assurance du rallye ne vous couvrira pas.

PARC ASSISTANCE L'emplacement occupé par un concurrent doit se trouver sur la chaussée, sa bordure ou un parking **JAMAIS** sur un lieu privé sans l'accord du propriétaire. L'autorisation qui nous a été donnée d'accéder à ces lieux, stipule que l'accès aux riverains doit être libre, également, **il est demandé de ne laisser aucune trace de votre passage** (dégradation, **détritus**, trace d'huile sur le sol et autres actions nuisibles à la réputation de Rallye 'n Caux) la responsabilité du concurrent sera engagée pour le non respect de cette demande : Frais à sa charge **UN JUGE DE FAIT VIENDRA VERIFIER LE RESPECT DE CES CONSIGNES.**



Ne laissez pas vos sacs poubelles, sur le parc assistance, Merci